

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

N° 60 CA

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
10	3	6
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION		
N° 19/06/26 - 08		
AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SANTÉ ÉTUDIANTE		

L'an deux mille vingt-six et le 19 juin à 10h00.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent ISNARD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann Tainguy, Raphaël Dupouy, Laurent Isnard, Stéphanie Slimani, Remy Levrard, Olivier Millagou, Ian Simms.

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Claire Rannou remplacée par Dalia Messara
Jean Sébastien VIALATTE remplacé par Marie-Hélène Charles
Fabien Sorrentino remplacé par Laure Lavalette

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Léopold Trouillas représenté par Laurence Masson-Dubroc
Véronique Lenoir représentée par Yann Tainguy
Hélène Arnaud-Bill représentée par Laurent Isnard

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Simon Babre, Pierre Pelletier, Thomas Dieulle, Enora Mignonneau, Laurence Masson-Dubroc, Josée Massi

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chaluget
83000 Toulon**

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

N° D'ORDRE : 19/06/26 - 08

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SANTÉ ÉTUDIANTE

Monsieur le Président expose :

Depuis mars 2016, les établissements d'enseignement supérieur doivent organiser une protection médicale et des actions de prévention en matière de santé étudiante au bénéfice de leurs étudiants.

Dans ce cadre, l'établissement peut être conduit à conclure des conventions avec des structures de santé, des partenaires institutionnels ou des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer la continuité, la coordination et la qualité des prises en charge proposées aux étudiants.

Il convient, pour sécuriser juridiquement ces partenariats et permettre leur mise en œuvre, d'autoriser la signature des conventions relatives à la santé étudiante.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'autoriser Madame la Directrice de l'ESADTPM, Nawal BAKOURI , à signer lesdites conventions.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'éducation,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010, portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010, portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU le décret n°2023-178 du 13 mars 2023 et l'instruction ESR2209470C du 27 mars 2023 relatif aux services universitaires et interuniversitaires de santé étudiante,

ET

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Madame la Directrice à signer toute convention relative à la santé étudiante,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1:

D'AUTORISER Madame la Directrice à signer toute convention relative à la santé étudiante.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus. Pour extrait certifié conforme au registre.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 19 juin 2026, en trois exemplaires.

Laurent ISNARD

Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École
Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

